

Le original  
Papier le 08/10/2003  
FR

Prison Militaire Chave

Marseille, le 16 Juillet 1951.

Monsieur le Président  
du Tribunal Militaire Permanent  
de Marseille

Monsieur le Président,

Informé depuis trois jours seulement d'avoir à comparaître demain 17 Juillet, devant ce Tribunal Militaire, sans avoir subi d'interrogatoire et sans connaître le dossier qui me concerne, je me permets de vous présenter l'essentiel de mon activité en France, depuis mon arrivée en 1931 jusqu'à mon arrestation au début de Juin 1951 à Toulon.

Inculpé d'avoir trahi la France, je vous demande en grâce de me permettre de démontrer que mes actes avant, pendant et après la guerre, portent l'empreinte de mon amitié fidèle pour ce Pays;

Inculpé d'avoir été un profiteur de guerre, permettez-moi de faire la preuve que les revenus provenant de mon activité légitime --industrielle et commerciale -- ont été, dans leur presque totalité, utilisés pour alimenter des oeuvres conformes à la doctrine de coopération que j'enseigne et, en particulier, à soutenir la thèse de la coopération franco-italienne en fonction de l'unité de l'Europe et de son renouveau moral, économique, social et politique.

Je m'excuse à l'avance de quelques éventuelles erreurs de calendrier : j'écris à la hâte, sans notes ni documents et je n'ai pas la mémoire des dates.

L'exposé des faits de l'acte d'accusation commence par rappeler qu'un arrêt d'expulsion a été prononcé contre moi le 1er Septembre 1939. La date est significative dans l'esprit de l'accusateur.

Mais cet arrêt, qui devait être exécuté dans les 3 jours, fut retiré dans les 24 heures à la requête du Cabinet du Président du Conseil et d'après une intervention écrite du Chef du 2ème Bureau. Pour ma part, je n'avais rien demandé et je n'avais sollicité aucun sursis.

La démarche de ces personnalités responsables et l'immédiate solution donnée à l'incident montrent qu'il y avait eu erreur grossière et flagrante à mon égard.

L'Inculpation d'intelligence avec l'ennemi est motivée par mon activité professionnelle vis-à-vis des forces d'occupation allemande. J'ignore la procédure française en force de laquelle la rubrique d'intelligence avec l'ennemi est appliquée aux transactions industrielles ou commerciales entre les citoyens des puissances en guerre avec la France.

Mais je conteste de toute mon énergie que mes transactions aient eu un caractère délictueux quelconque; en l'occurrence, aucun des contractants - Français ou Italien, peu importe - n'a violé les lois du pays. En fait, ce sont des citoyens français qui ont sollicité, conclu et mené à bon terme les transactions dont on me fait grief aujourd'hui.

Ces Français - industriels et producteurs de renom - n'ont pas été inquiétés. Personne ne songe à les accuser d'intelligence avec l'ennemi. Ils ont pu tirer, de plein droit, des bénéfices nets de 10 % sur les affaires en question.

Or, même en acceptant les chiffres fournis par l'acte d'accusation, il ressort que les bénéfices bruts perçus par moi ne dépassent pas les 8 % pour les vins (transports, pertes, magasinage, intérêts compris) et descendent à 2 % pour les confitures, qui représentent mon chiffre d'affaires le plus important.

Encore faut-il considérer que dans les opérations-clés - chocolat, confiture, thé - là où j'assurais la liaison entre l'industrie française et l'Intendance allemande, j'avais contractuellement à ma charge le transport des matières premières et des produits (magasins allemands - usines françaises - magasins allemands) et la responsabilité de la quantité et de la qualité des produits finis; Donc, risques commerciaux et industriels.

#### CURRICULUM VITAE EN FRANCE

En 1931, j'étais domicilié à Rome, Conseiller d'administration ou Commissaire aux comptes dans diverses sociétés, administrateur délégué de la Société Anonyme des locomotives Zarlatti, mes revenus professionnels étaient d'un demi-million de lires par an (pouvoir d'achat actuel de 12 millions de francs).

Venu en France pour visiter l'Exposition Coloniale, j'en profitai pour présenter aux Chemins de fer français le système de traction dont ma société exploitait les brevets.

Je trouvai audience au Ministère des Transports, aux Compagnies du Nord et du P.L.M., et notamment aux Chemins de fer de l'Etat, dont le directeur, M. Raoul DAUTRY, délégua M. NASSE, Chef de la Traction, pour assister à une série d'expériences que j'organisai à la fin de l'année, avec une locomotive Zarlatti, sur la ligne Rome-Ostie, à l'intention des techniciens français.

L'intérêt des Compagnies des Chemins de fer amena l'intérêt des constructeurs. Aussi, je rentrai en Italie avec un avant-projet d'un syndicat franco-italien pour la construction de locomotives Diesel-Zarlatti en France.

1932 - 1933. - Je revins à Paris au mois d'Août 1932 pour constituer ce syndicat. J'établis mon siège 5 Boulevard des Italiens et j'organisai un bureau d'études qui édita les brochures de vulgarisation du système Zarlatti et conclut des accords de principe avec la Compagnie de Fives-Lille, la Société Franco-Belge de Chemins de fer, la Société Générale de Constructions Mécaniques.

(Brochure jointe)

1934 - 1935. Entretemps mes recherches et mes études aboutissaient à certaines découvertes qui firent l'objet du brevet n° 789.714 déposé à Paris à mon nom, sous le titre : "Procédé de saturation de l'air comprimé dans une transmission pneumatique de mouvement", et du brevet n° 803.397 : "Système de réglage pour locomotive Diesel à transmission pneumatique".

(Copies des brevets joints)

Pour exploiter ces brevets en France, je constituai la Société française de la Locomotive Diésel, dont je suis toujours le Directeur-gérant.

Mes associés étaient :

- M. LAVIT, Ingénieur de Polytechnique, Gouverneur Général des Colonies, ancien Conseiller Technique de M. DALADIER aux Colonies;
- M. LACOIN, Ingénieur de Polytechnique, Conseiller de la Saint Gobain, ancien sous-Directeur du P.O., ancien secrétaire général des Usines Citroën;
- M. GARNIER, Ingénieur, Administrateur délégué de la Société Générale de Constructions Mécaniques, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, ancien Président de la Société des Ingénieurs Civils de France.

En Octobre 1934, je transférai mon domicile (bureaux et habitation) 146, Boulevard Haussmann, où je devais demeurer jusqu'à la fin de 1944.

Mon bureau comprenait 25 Ingénieurs, tous Français. Les dépenses personnelles et sociales étaient couvertes par mes revenus italiens et par une participation de la société Zarlatti. Ces fonds étaient transférés d'Italie sur mon compte courant au Crédit Lyonnais, service des étrangers, siège de Paris, boulevard des Italiens.

Dès 1935 : les royalties sur mes nouveaux brevets couvraient toutes mes dépenses à Paris.

Témoin cité : Le Gouverneur Général LAVIT, Paris.

Au cours de l'année, la guerre d'Ethiopie posait à Genève le problème des sanctions contre l'Italie. De ce fait, la France devenait l'arbitre d'une décision qui portait en elle-même la paix ou la guerre.

L'opinion française en fut émue : un Comité contre les sanctions et la guerre se constitua à Paris avec la participation de nombreuses personnalités françaises. Sur leur demande, j'entraî dans le Conseil Directeur et j'y apportai un concours actif.

Le nouvel Ambassadeur d'Italie, M. CERRUTI, que j'avais connu à Berlin lors de mes tractations avec l'industrie allemande, m'encouragea vivement à persévérer.

Pour la première fois de ma vie je participai à une action politique; je n'avais jamais appartenu à aucun parti. Malgré mon peu de sympathie pour les régimes totalitaires, il me parut que mon devoir était tracé par la force des événements ; si, comme l'Ambassadeur l'affirmait, le Gouvernement italien était décidé à passer outre à la menace des sanctions, une guerre entre la France et l'Italie devenait probable dans le cadre d'une guerre générale.



Je réagis, bien entendu, en Italien; j'obéis, tout d'abord, au sentiment national; je pensais, avant tout, à ce pauvre pays, d'où un habitant sur 5 avait été obligé, dans les 25 dernières années, à émigrer pour vivre. Mais, par là-même, je me rendais compte des devoirs communs, des intérêts communs, des sentiments communs à ces deux peuples; de leur destin commun.

Je servis le Comité dans cet esprit; j'y consacrai mon temps et mon argent; j'éditai trois numéros spéciaux, j'approchai un tiers des parlementaires, je pris la parole dans plusieurs meetings et, finalement, j'organisai une sorte de plébiscite des amis de l'Italie à Paris. En quelques jours le Comité recueillit, dans le seul département de la Seine, plus de 400 mille signatures.

En feuilletant les fascicules de cette souscription, j'ai senti que la latinité a une âme vivante dans un corps géographique, qu'elle a une histoire et une morale dont le monde est encore loin de pouvoir se passer...

1936. Animé par ces idées, je fondai l'hebdomadaire DEMAIN, dont j'espérai faire l'organe de la Coopération franco-italienne... Je reproduis ci-contre, la carte d'Europe qui occupait les deux pages centrales du premier numéro. Elle est signée par moi. Elle préfigure, avec quinze ans d'avance, les impératifs, aujourd'hui universellement reconnus, de la défense de l'Occident.

Témoin : Antoine GENNARI, bijoutier, Paris.

1937. Je fus éditeur et rédacteur de "Les Informations parlementaires et diplomatiques, qui voulut encore être un organe franco-italien de coopération mondiale.

En exergue de l'exemplaire ci-joint, on lit une phrase du Président du Comité International des Anciens Combattants, Carlo DELCROIX : "La Paix doit cesser d'être un mensonge et une peur, mais " elle doit devenir une foi et une volonté."

1938. Mes idées sur la coopération latine étaient cordialement partagées par le Général VISCONTI-PRASCA, qui fut d'abord attaché militaire et exerça ensuite les fonctions d'Ambassadeur d'Italie à Paris.

De mère française, de sentiments francophiles, entouré de parents et d'amis français, auteur d'une remarquable vie de Jeanne d'Arc préfacée par WEYGAND, le général se rendit suspect à certains services fascistes à cause de ses tentatives hardies de coopération entre la France et l'Italie sur le plan économique ou politique. Quelques-unes de ses tentatives furent inspirées par moi; toutes me trouvèrent à ses côtés.

Notre amitié, qui n'avait rien à cacher et se montrait au grand jour, parut néanmoins mystérieuse à quelques services secrets français et italiens.

Témoin cité : Le Général d'Armée VISCONTI-PRASCA, Rome.

1939. A l'annonce de la signature du pacte de non-agression russo-allemand, je jugeais la guerre inévitable et imminente ; je fis partir mes enfants pour l'Italie et je m'employai à la liquidation de mes affaires à Paris.

Le 1er Septembre, je fus convoqué à la Préfecture de Police, où il me fut communiqué un arrêt d'expulsion à exécuter dans les trois jours. Je me disposais à partir aussitôt, lorsque des amis français, prévenus, firent révoquer, sans mon accord, le décret le jour suivant.

Malgré cela, j'étais bien décidé à partir, lorsque le Général VISCONTI-PRASCA vint me mettre en garde que j'aurais eu des ennuis de la part de l'OVRA à ma rentrée en Italie.

.... aussi mes combats en faveur de la coopération franco-italienne aboutissaient, du côté français, à une expulsion comme agent secret du gouvernement fasciste et, du côté italien, à un mandat d'arrêt comme agent du deuxième bureau français.

Comment expliquer cette contradiction ? C'est que personne ne croyait sincèrement à la coopération entre ces deux pays ; personne ne croyait que j'agissais de mon initiative en sacrifiant sans compter mes moyens financiers et mon temps pour la finalité coopérative ; personne ne pouvait croire que le nombre des amitiés créées, les masses mises en mouvement, les succès obtenus fussent l'oeuvre d'un seul coopérateur désintéressé. On cherchait l'intrigue où était la simplicité, la trahison où était la fidélité ; on restait figé dans un passé de haine, alors que je marchais vers la paix de demain, que seule peut assurer une véritable coopération internationale.

1940. Le 10 juin j'appris par la Radio la déclaration de guerre de l'Italie. Dans la nuit, on vint m'arrêter dans ma villa d'Orsay. Le lendemain, je m'évadai et je rentrai à Paris.

Quelques jours après j'assistai, place de l'Etoile, au défilé de l'armée allemande.

A côté de moi, près d'une bouche de métro, une jeune ouvrière regardait, les yeux écarquillés, passer l'ennemi. Tout-à-coup elle jeta un grand cri, leva les bras au ciel et faillit s'évanouir. Je la pris dans mes bras, je lui fis descendre quelques marches de l'escalier et je pleurai avec elle. Je vivais avec cette jeune française un drame de famille, je partageais la souffrance d'une soeur... Mais les autres, les vainqueurs de son pays, n'étaient-ils pas les alliés du mien ?

#### Les fournitures de chocolat

Ayant mis en sommeil ma société, je n'avais gardé que deux employés et les bureaux.

Au mois de Juillet, un officier allemand qui m'avait servi d'interprète à Berlin en 1935, me proposa de faire la liaison entre l'industrie chocolatière française et l'Intendance allemande, celle-ci détenant, comme prise de guerre, les stocks de sucre et de fèves de cacao.

Il s'agissait de faire travailler ces stocks en France, au lieu de les envoyer en Allemagne, ainsi que le demandaient les industriels allemands.

J'en parlai avec les Chocolatiers français intéressés et, avec eux, j'étudiai un plan de travail qui plut à l'Intendance. Celle-ci, lorsque BERLIN opta pour la solution française, me confia la distribution des matières premières, le contrôle de leur utilisation et la livraison des produits finis (tous les transports, sauf par chemin de fer, étant à ma charge) contre un pourcentage de 5% sur le prix de la marchandise.

A mon tour, je pris des accords avec l'industrie chocolatière en m'efforçant de distribuer équitablement les matières premières d'après le nombre d'ouvriers de chaque usine.

### Les Accords de Wiesbaden

L'organisation de ce service m'amena à connaître, avec une bonne approximation, le tonnage de fèves de cacao saisi dans les ports et les entrepôts.

Le Gouvernement français ne connaissait pas ce tonnage. La Commission française qui discutait à Wiesbaden les modalités de répartition du ravitaillement avec l'armée occupante manquait, donc, de toute base pour revendiquer le cacao qui revenait à la population française d'après le taux de pourcentage fixé par les clauses d'armistice. En l'occurrence, les Allemands ne dénonçaient qu'un tiers du tonnage en leurs mains.

La population française allait-elle faire les frais de la méprise ? Dès que j'eus une certitude relative sur le montant des stocks saisis, j'en informai confidentiellement M. MAGNY Préfet de la Seine qui put, en temps utile, avertir son Gouvernement.

C'est ainsi que le ravitaillement en chocolat de la population française put être assuré, tant bien que mal, jusqu'en 1944.

Témoin : M. FRANCESCHINI, Directeur Général Honoraire de la Préfecture de la Seine.

### La Boisson Chaude

L'hiver 1940-1941 s'annonçait assez dur pour la population parisienne. Le ravitaillement, difficile pour tout le monde, l'était surtout pour ceux qui, étant dans une situation irrégulière, n'avaient pas droit à la carte de ravitaillement.

Je décidai de créer une oeuvre destinée à aider ces cas, qui étaient fort nombreux. En même temps, elle aurait secouru les familles des prisonniers et, généralement, tous les nécessiteux.

Sous le couvert d'une aide aux chômeurs, je demandai au Conseiller d'Etat RADENMACHER, Chef de la Kommandatur de Paris, de m'autoriser à utiliser un certain nombre de cuisines roulantes de l'Armée française. Il me l'accorda.

Avec le Préfet de la Seine, M. MAGNY, je pus m'ouvrir sans crainte et lui expliquer les buts réels de l'oeuvre.

Il me donna tout son appui et accepta la présidence du Comité d'Honneur. Il chargea M. FRANCESCHINI, Directeur Général de la Préfecture de coopérer étroitement avec moi.

Ce jour-là, au moment où je prenais congé, le Préfet me donna brusquement l'accolade.

J'appelai cette oeuvre : LA BOISSON CHAUDE.

J'installai deux centres de production et de distribution dans les vastes halls extérieurs des gares de St Lazare et de Lyon.

La ration comprenait un grand bol de chocolat, de la confiture ou du fromage, le pain et, les jours de fête, de la conserve de viande et un verre de vin.

On y distribua gratuitement jusqu'à 18.000 rations par jour.

Ce fut le premier réemploi substantiel de mes bénéfices de guerre.

Je gardai dans cette oeuvre le plus strict anonymat. Jusqu'en 1943 seuls une demi-douzaine de chefs de service sur 120 employés de la Boisson Chaude en connaissaient le fondateur.

Pour me procurer le chocolat - matière strictement contingentée - j'eus recours à un expédient.

Lorsqu'il fut question de faire reconnaître par l'Intendance allemande un pourcentage de pertes sur les manipulations de fèves de cacao, certains chocolatiers me demandèrent de proposer 1 %, d'autres 1 et demi %, d'autres 2 %.

Je m'employai à obtenir 4 %.

En contre partie, je ne demandai aux chocolatiers que de s'engager à ravitailler la Boisson Chaude en cacao sucré à leur prix de revient.

Evidemment tous acceptèrent. Et, certaines usines - Meunier et Kwatta par exemple - y ajoutèrent un don de plusieurs quintaux de chocolat.

Témoin : M. RAULET, Directeur Commercial des Usines Meunier.

### I t a l a

Ce magasin fut ouvert à la demande de l'Intendance allemande ; il ne vendait que des produits non contingentés aux formations militaires de passage. C'était, en quelque sorte, un magasin témoin pour la qualité et les prix.

Mais tout le monde n'était pas d'accord à l'Intendance sur son utilité. Il y en eut même qui, ayant des intérêts contraires aux miens, essayèrent de me déshonorer avec des histoires de hausse de prix totalement injustifiées.

Je fermai, alors, de ma volonté - et non par ordre - le magasin.

### Confitures

Un contrat analogue à celui du chocolat fut passé entre l'Intendance et moi pour la production des confitures.

Je gardais la responsabilité de la quantité et de la qualité des produits livrés, mais les transports étaient facturés à part.

Le pourcentage en ma faveur fut de 2%. Compte tenu que ce service absorbait le travail d'une cinquantaine d'employés, on peut considérer ce pourcentage comme l'un des plus bas qu'un industriel ait appliqué pour des opérations de ce genre en temps de guerre.

Témoin : M. MONNIER, Comptable, Paris.

### T h é

Il n'y a jamais eu de firme "Thé-Ersatz".

Ce thé fut d'abord étudié et ensuite produit par moi aux Usines Meunier de Noisiel.

MEUNIER n'ayant pas voulu que son nom figure sur les sacs, on les étiqueta "Thé-Ersatz".

Le produit se composait de résidus de la fabrication du cidre de poires et d'une quinzaine de feuilles d'essences diverses. Il imitait à s'y méprendre le goût d'un thé véritable.

Je reçus la commande de l'Intendance après un sévère contrôle du prix de revient effectué par un service allemand spécialisé.

Témoin : M. LOISEAU, Comptable, Paris.

### Définition du But

En 1941, je représentai, sous le pseudonyme d'Emanuele de Pio, le drame sacré Frère Soleil qui tint l'affiche pendant 3 mois au Vieux-Colombier.

La même année, le drame parut aux éditions Renard. Dans la Préface j'écrivai :

" ... Un peuple, riche de tous les lauriers et de tous les biens de la terre, rêva d'une nouvelle gloire des armes. Il n subit la défaite ; sa capitale est occupée par l'adversaire, tandis qu'au tour de lui flambe la guerre des continents. Mais, dans son humiliation, l'âme de ce peuple s'ouvre à la connaissance de sa mission, qui ne fut jamais aussi grande."

Deux ans après, j'explicitai cette même pensée par une vue coopérative de l'avenir de la France et de l'Italie. Dans un article paru sur " La Nouvelle Italie " de Paris, peu après la capitulation italienne, je m'exprimais ainsi :

" Une fois de plus, des deux pays sont marqués d'un destin commun;  
" ils sortent tous les deux battus de cette guerre inutile, où les  
" forces matérielles donnent la mesure de leur impuissance. Mais  
" voici que le temps de l'Esprit approche ; alors les nations latines  
" reprendront le combat jusqu'à la victoire de la justice, jusqu'à  
" la paix véritable."

M. CHIOSTRI, Ministre d'Italie, me fit appeler et m'invita  
à rectifier. M'y étant refusé, il me menaça d'arrestation.

" Faites-le, donc, lui répondis-je, et mon petit canard deviendra un  
" témoignage historique. "

LES RISQUES COURUS

Mon premier employé pendant l'occupation - en Juillet 1940- fut un prisonnier de guerre évadé.

Au cours des années 1941, 42, 43, mes trois maisons : Paris, Orsay, Parmain, abritèrent presque sans interruption des familles recherchées par la police allemande.

En été 1944, j'occupai plus de 150 réfractaires et je cachai dans mon parc toute une formation de F.T.P.F.

QUELQUES LETTRES RECUES A LA PRISON CHAVE TMOIGNENT DE CETTE COOPERATION CONSTANTE AVEC LES PERSONNES EN DANGER :

N° 1 : Lettre Chaidron

R.L. CHAIDRON  
22 rue F. Villon  
AUVERS S/OISE  
(S. & O.)

AUVERS S/OISE, le 26 Juin 51

" Cher Grand Ami,

"

" C'est avec une profonde stupéfaction que dans le journal  
" "France-Soir" du 15 Juin, j'ai trouvé votre nom suivi des épithètes  
" "espion, escroc, collabo" et tutti quanti.

" Que vous soyez arrêté, cela me paraît normal, en effet,  
" votre situation était irrégulière; mais, où je ne suis plus d'accord  
" et je dirai même écœuré, indigné (car ceci est sûrement faux) c'est  
" lorsqu'on vous décore des titres ci-dessus énoncés.

" Je ne crois pas et ne croirai jamais que vous puissiez être  
" l'ombre d'un espion et encore moins un satyre et un escroc. Quant  
" à être un collaborateur ... Vous avez soulagé des misères humaines  
" et quelques fois (c'est mon cas et je me plais à le dire " à aider  
" les anti-allemands, les vrais Français, ceux que l'on appelait les  
" "terroristes".

" Inutile de vous dire que ma femme a exactement le même  
" état d'esprit que moi-même et que vous pouvez compter à tous mo-  
" ments sur nous deux pour dire la vérité et vous apporter de ce  
" fait le plus grand soutien.

" D'ores et déjà, je vous autorise à user de mon nom et à me  
" faire citer comme témoin, de même que ma femme, qui n'oubliera  
" jamais le service que vous lui avez rendu lors de son arrestation.

" Je vous joins une attestation en attendant de pouvoir té-  
" moigner personnellement.

" Nous vous embrassons affectueusement et à bientôt nous le  
" souhaitons ardemment.

R. CHAIDRON.

Attestation :

" Je soussigné, René Louis CHAIDRON, dit "P'tit Louis", ex-respon-  
" sable du Secteur Ouest de la II<sup>e</sup> Région Bis des F.T.P.F., Comman-  
" dant de Corps Francs du Mouvement "Vengeance" demeurant à AUVERS  
" S/OISE, 22 rue François Villon, déclare :

" J'ai fait la connaissance de Monsieur Emanuele BRUNATTO,  
" en 1942 alors que celui-ci venait de louer une villa à PARMAN,  
" appelée "La Valcorie".

" Je sortais du camps de concentration d'Aincourt (S. & O.)  
" et cela après avoir été incarcéré à la Santé par les Allemands.  
" Je n'ai jamais caché à Mr. BRUNATTO, mes opinions politiques et  
" toutes françaises.

" Ayant décidé de faire sauter les Ecluses de l'Isle-Adam  
" afin de paralyser le service fluvial, je fus dénoncé par un de  
" mes hommes nommé POUJOULI et ne dus mon salut qu'à un avertisse-  
" ment de mes Amis de la Police de Seine et Oise, Je pris immédia-  
" tement le large et j'envoyai ma femme, qui était mon alter-ego,  
" se cacher quelque temps chez notre ami BRUNATTO, qui, de par sa  
" nationalité d'Italien pouvait la mettre à l'abri du danger. Mal-  
" heureusement par suite d'une indiscretion de mon frère, la brigade  
" anti-terroriste fit irruption chez Mr. BRUNATTO alors que celui-ci  
" était absent et ma femme fut arrêtée. Quelques heures plus tard  
" la Police retournait à La Valcorie pour perquisitionner dans la  
" chambre qu'elle occupait mais à ce moment se heurtait à Mr. BRU-  
" NATTO qui les empêcha d'accomplir leur sale besogne et de ce fait  
" sauva ainsi la vie de ma compagne car celle-ci avait gardé par  
" devers elle, et dans cette chambre, les insignes et les bottes d'un  
" Officier Pilote Néo-Zélandais que nous avions recueilli et soigné,  
" car blessé, quelques jours auparavant.

" Avant de prendre le maquis à la suite de ces incidents et  
" mon Groupe de résistance se trouvant à ce moment aux prises avec  
" les Allemands en Forêt de Ronquerolles, je fus coupé de toute liai-  
" son et du vivre pendant 15 à 20 jours avec quatre de mes hommes  
" dans la nature, et ce, à un moment où la répression sanglante m'in-  
" terdisait de voyager et de reprendre le contact.

" Un de mes hommes, le Sergent LEBEAU (qui depuis a fait  
" brillamment son devoir à l'Armée RHIN ET DANUBE comme engagé vo-  
" lontaire) se mit en rapport nuitamment avec Mr. BRUNATTO et celui-  
" ci nous hébergea dans les bois de sa propriété et nous alimenta  
" pendant tout le temps qu'il le fallut. De plus il me remit personnel-  
" lement la somme de 50.000 francs et un jeune chauffeur, transfuge de  
" l'Armée fasciste italienne, appelée Aldo MOLINARI fut mis à ma dis-  
" position avec une petite voiture Rosengart ce qui me permit de re-  
" trouver mes amis et d'amener avec deux gardes du corps : 4 mitrail-  
" lettes Sten, grenades, plastic, revolvers, etc... et ainsi repren-  
" dre le commandement de ma Compagnie de Corps Francs. C'est alors  
" que l'action armée commença véritablement pour nous. Il en résulta  
" de nombreux prisonniers faits à l'ennemi, un matériel considérable  
" et notamment un Colonel S.S. fut pris par un de mes Groupes et  
" fusillé.

" A cette attestation j'ajouterai qu'il m'est impossible,  
" après ce que j'ai vu, qu'on puisse soupçonner un seul instant Mr.  
" Emanuele BRUNATTO de menées anti-françaises. J'ajoute aussi avoir  
" rencontré à différentes reprises des Juifs et Juives hébergés et  
" cachés à la Valcorie".

Fait à AUVERS, le 13 Juillet 1951.

L. CHAIDRON.

" René-Louis CHAIDRON, ex-officier des Brigades Internationales,  
" Commandant le Bataillon "Louise Michel".

" ex-incarcéré à la Santé en 1941 et camp de concentration d'Ain-  
" court même année. Fondateur du Mouvement de Résistance de la Vallée  
" de l'Oise et du Gautteron.  
" ex-F.T.P.F. d'août 1941 à Novembre 1943. Membre et Ct de Cie de  
" Corps-Francis du Réseau Vengeance de Nov. 1943 à la Libération,  
" ex-condamné à mort en 1944. Ex-membre du Comité Directeur "Front  
" National" du Département de Seine-et-Oise, Ex-Capitaine Ct le  
" secteur Ouest de la IIème Région.

N° 2 : Lettre de CHAUMENY

Paris, ce 27 Juin 1951.

Monsieur Emanuele BRUNATTO n° 1919  
Prison Militaire Chave, MARSEILLE

Cher Monsieur,

" Je n'ai pas voulu croire, sachant l'homme que vous êtes,  
" que le sieur BRUNATTO dont parlaient les journaux, était M. Ema-  
" nuele BRUNATTO que j'ai connu en Novembre 1942, lors de la condam-  
" nation à mort de mon frère par les Allemands.

" La soif de scandales de ces feuilles est sans limite et  
" n'est pas, malheureusement, freinée par le plus élémentaire souci  
" de la vérité. A côté de bien des choses à réformer en France, je  
" crois que la presse dite "d'Information" se place au premier rang.

" Est-ce nécessaire de vous dire, cher Monsieur, que je suis  
" prêt à témoigner que grâce à vous, cinq Français, dont mon frère  
" Pierre CHAUMENY et sa femme, domiciliés à ANTONY (Seine) condamnés  
" à mort le 1er Novembre 1942 à Paris, ont été sauvés du peloton  
" d'exécution... En attendant toute déposition que je serai éventuel-  
" lement appelé à faire, je rappelle la lettre que j'écrivis le 20  
" Septembre 1944 à M. MONNIER.

" Monsieur,

" Comme suite à notre conversation j'ai pensé qu'il serait  
" préférable, -peut-être nécessaire- de vous dire à nouveau par lettre  
" toute la reconnaissance, la gratitude que je dois à Monsieur BRU-  
" NATTO.

" Je dis que "je dois", ne pouvant mettre au pluriel, ma vieille  
" maman étant toujours dans l'ignorance du sort tragique que mon  
" pauvre frère a évité par miracle et celui-ci ne sachant pas égale-  
" ment par quel truchement de la providence il devait d'être encore  
" en vie.

" L'affaire, vous vous en souvenez, se présentait hélas d'une  
" façon terriblement simple.

" Mon frère, Pierre CHAUMENY, industriel à ANTONY, était ar-  
" rêté le 25 Juin 1942 avec plusieurs autres personnes, dont ma belle  
" soeur, Marguerite CHAUMENY, par la Gestapo.

" Je puis le révéler hautement aujourd'hui - je ne l'avais  
" d'ailleurs pas caché à Monsieur BRUNATTO; le motif de son arresta-  
" tion était "espionnage pour le compte de l'Angleterre - Royal  
" Air-Force -"

" Mis au secret à Fresnes, je ne fus prévenu de sa condamna-  
" tion à mort que le 1er Novembre 1942 par son avocat allemand. Tou-  
" tes mes tentatives pour le voir auparavant avaient été vaines.

" Du côté français, j'avais essayé de frapper à différentes  
" portes mais je n'avais aucun espoir et l'avocat ne m'avait pas  
" caché que le 25 Novembre au plus tard mon frère serait fusillé  
" ainsi que trois autres de ses camarades inculpés pour la même  
" affaire. Sa femme, condamnée à mort également, aurait été graciée  
" et déportée en Allemagne.

" C'est le 17 Novembre qu'un de mes clients à qui je m'étais  
" confié me dit : J'ai parmi ma clientèle un Mr. BRUNATTO qui pour-  
" rait peut-être vous être utile. Je pris rendez-vous par téléphone  
" et j'eus la surprise la plus grande de ma vie : un inconnu - qui  
" par sa nationalité était un ennemi de ma patrie - dont le temps  
" paraissait très compté m'écoutait avec patience, prenait des notes,  
" me reconfortait et me disait d'espérer.

" Je vous fais grâce des détails de mes visites et j'arrive  
" à la date du 20 Novembre.

" C'était, si j'ai bonne mémoire, un samedi. Le recours en  
" grâce, je puis le dire, a été presque entièrement écrit par Mr.  
" BRUNATTO. Mon pauvre cerveau était à ce moment incapable d'autre  
" chose que de compter les heures qui me séparaient du 25. Un tra-  
" ducteur-juré fit la traduction de cette lettre afin que la personne  
" à qui elle était adressée puisse la lire dans un texte clair et  
" précis. La voiture de Mr. BRUNATTO, me fut prêtée à différentes  
" reprises pour obtenir du Maire d'Antony sa signature sur une let-  
" tre annexée au recours en grâce.

" Tout était prêt dans l'après-midi, j'avais rendez-vous  
" à quatre heures avec Mr. BRUNATTO, à cinq heures ce dernier remet-  
" tait mon recours en grâce établi par ses soins et la lettre mal-  
" heureusement tronquée qu'avait bien voulu me signer le Maire d'An-  
" tony.

" Le tout fut remis le 21 - un Dimanche - à une personnalité  
" dont vous savez le nom mais je n'ose la nommer car mon frère ainsi  
" que sa femme et ses trois camarades sont encore prisonniers en  
" Allemagne.

" Car ces derniers furent, par contre coup, grâciés automati-  
" quement étant du même complot. Dès le lundi, le dossier de cette  
" affaire était demandé rue Boissy d'Anglas. La suspension de peine  
" intervenait et vers le 17 Janvier 1943 mon frère, ma belle soeur  
" et ses compagnons étaient déportés en Allemagne.

" J'ignore tout de Mr. BRUNATTO, je ne sais rien de son acti-  
" vité, les quelques entretiens que j'ai pu avoir avec lui m'ont  
" fait penser que cet homme, très religieux, très pieux, profondé-  
" ment latin ne pouvait avoir des sentiments d'estime pour les Alle-  
" mands. Je ne puis me rappeler sans une profonde émotion une phrase  
" prononcée par lui un jour qu'il me raccompagnait : Courage Monsieur,  
" espérez en Dieu, je prierai demain matin pour votre frère.

" Dois-je ajouter que jamais Mr. BRUNATTO ne m'a fait enten-  
" dre que toutes ces démarches devaient être rémunérées. Hélas bien  
" au contraire, j'ai appris incidemment qu'il avait fait un cadeau  
" princier à la personne qui remit mon recours en grâce. Et cela je le  
" lui dois également.

" Je ne dirai pas voici l'homme, mais voici les faits.

" Je terminerai simplement ce rapide exposé de ces heures tra-  
" giques en rappelant encore une fois que quatre vies françaises ont  
" été sauvées grâce à lui."

" Je veux espérer qu'avec l'aide de Dieu, cette odieuse af-  
" faire sera rapidement terminée et que votre liberté vous sera  
" bientôt rendue.

" Dans cet espoir, croyez, cher Monsieur BRUNATTO, à toute  
" notre amitié.

Paul CHAUMENY

II bis rue du Dobropol, PARIS 17<sup>e</sup>

" Mon frère absent ne peut signer cette lettre avec moi. Excusez-le

Paris, le 23 Juin 1951.

Cher Monsieur Brunatto,

" C'est avec grande surprise et peine que j'ai appris votre  
" arrestation et votre détention à la "Maison d'Arrêt" par votre  
" ami Soustiel. Croyez, cher Monsieur, que j'en suis profondément  
" affligée. Je suis désolée que vous soyez si loin et qu'ainsi je  
" ne puis même pas vous rendre visite et vous prouver toute la  
" reconnaissance que je vous dois et que j'ai contractée envers  
" vous qui m'avez sauvé la vie, ainsi que celle de ma fille Sabine  
" lors des tragiques événements du 16 Juillet 1942. Si toutefois  
" je puis vous être de quelque utilité que ce soit n'hésitez pas  
" à me le demander, je suis à votre entière disposition. Quant à  
" Sabine elle est en Palestine et n'a pas les moyens de se rapatrier  
" en France, mais elle vous envoie le témoignage que je vous joins :

Témoignage de Melle Sabine KOHN

" Le 20 Août 1941, quand mon cher père partait travailler  
" comme tous les matins, il fut arrêté dans la grande rafle du XI<sup>e</sup>  
" arrondissement et depuis ce jour, je ne l'ai jamais revu...  
" (déporté ensuite)

" Interné à Drancy, et moi, Maman, subitement privées du chef  
" de famille, sans ressources à la maison, je me mis donc à chercher  
" du travail sans espoir d'être acceptée quelque part avec mon cachet  
" juif sur ma carte d'identité; au lieu de me présenter au bureau de  
" placement, j'écrivis donc à toutes les annonces que je trouvais  
" dans les journaux. Un jour, je reçus donc une lettre en réponse à  
" la mienne de me présenter chez Mr. BRUNATTO, jusqu'à ce jour in-  
" connu pour moi. Sans grand espoir, je me présentai donc.

" Monsieur BRUNATTO m'engagea donc; il me pria, vu ma quali-  
" té d'israélite, de ne jamais parler de mon nom de famille et je  
" pris l'emploi de standardiste assez éloignée des autres bureaux,  
" et de temps en temps, j'étais un peu de correspondance, écrivit  
" entre autre à la machine, la pièce "Frère Soleil" qui fut jouée  
" au Vieux Colombier. Pour le peu de travail que j'effectuais, je  
" fus payée comme je ne l'aurais été à nul autre emploi, et Mr.  
" BRUNATTO était devenu notre "ange gardien"; je ne veux pas énumérer  
" les innombrables cadeaux qu'il me fit pour envoyer de la nourritu-  
" re à notre cher Papa à Drancy ce qui nous enlevait un grand poids  
" de soucis.

" Puis, je quittai l'emploi de Mr. BRUNATTO et rentrai au  
" service des produits Osa, 188 rue d'Alésia dont le Directeur Mr.  
" Vidul m'accepta également avec mon étoile sans la moindre diffi-  
" culté.

" Un mois après, 16 Juillet 1942, tragique jour d'atrocités  
" que je n'ai pas besoin de vous rappeler. Quand la police et gestapo  
" frappaient chez nous pour nous envoyer à la mort, j'avais juste le  
" temps avec Maman d'enjamber la fenêtre derrière laquelle se trouve  
" une terrasse qui conduit chez la voisine dont la fenêtre de son  
" logement était ouverte. Nous y entrâmes et j'entendis avec trem-  
" blement de coeur la police enfin repartir.

" Les moments angoissés que je passais, je ne savais plus  
" quoi faire, me jeter par la fenêtre, me livrer, alors subitement,  
" comme un rayon de soleil, je voyais Mr. BRUNATTO devant moi,  
" l'homme qui m'était apparu comme un ange dans ma vie.

" Je faisais donc un message à lui de venir chercher ma mère  
" malade en voiture pour la mettre à l'hôpital. Guettant la concier-  
" ge par la serrure, je lui transmis le télégramme à expédier.

" Vers 5 heures de l'après-midi la police repartait après  
" une deuxième inspection, on frappait à la porte derrière laquelle  
" je me trouvais; folle de peur, je me cachais dans un placard, mais  
" Mr. BRUNATTO disait son nom par la serrure, Maman le connaissait  
" de nom, elle courait ouvrir.

" Je ne voulais croire à mes yeux, après nous avoir calmé, il  
" nous pria de le suivre. Devant la porte se trouvait une voiture,  
" nous y entrâmes, Mr. BRUNATTO prenant le volant filait à travers  
" Paris, à travers les quartiers cernés.

" Chez lui il nous fait monter, nous offre son logement, et  
" nous reçoit comme des hôtes. Nous étions sauvés pour un moment.  
" IL AVAIT RISQUÉ SA VIE... Au bout de 8 jours où il ne nous lais-  
" sait manquer de rien (mais qui pouvait manger... quand je pensais  
" à mes amis et tous coreligionnaires).

" Presque folle d'être toujours derrière volets clos, je  
" voulais fuir Paris. Je demandais donc à Mr. BRUNATTO s'il ne pour-  
" rait pas m'emmener à une ferme, dont les gens habitaient près de  
" la ligne de démarcation, à 60 kms de Tours.

" Pourtant ce voyage était dangereux, nous avions nos papiers  
" israélites, les voitures n'avaient droit qu'à circuler à 50 Kms de  
" Paris. Mais Mr. BRUNATTO risquait, arrachant nos étoiles, nous  
" prenions place dans sa voiture, munis de nos vrais papiers.

" Avec les mots " A la grâce de Dieu " Mr. BRUNATTO prit  
" encore une fois le volant pour un voyage beaucoup plus loin; et  
" sans faire une halte en tremblant devant chaque agent ou bôche,  
" mais qui pour notre salut nous ont jamais fait stopper. Nous arri-  
" vons à la ferme où Mr. BRUNATTO nous laissa... Les paysans nous  
" aidèrent dans une voiture à foin de passer la ligne pour aller  
" dans la zone dite libérée".

" Je ne peux plus parler de notre vie traquée là-bas.

" Ici se termine mon récit pour vous prouver ce que Monsieur  
" BRUNATTO a fait : il a sauvé ma vie ainsi que celle de ma mère,  
" sans parler des innombrables autres. Ma collègue Hongroise qui  
" cachée dans une cave avec sa famille, il les ravitaillait durant  
" 10 mois tous les jours au risque de sa vie.

" En reconnaissance pour ce que Mr. BRUNATTO a fait pour moi,  
" je donne ce témoignage ci-dessus.

" Je jure n'avoir rien ajouté ni inventé, j'ai simplement  
" écrit la vérité. Le bonheur d'avoir connu par une annonce Mr. BRU-  
" NATTO ce qui m'a donné droit à vivre la petite vie pleine de mi-  
" sère qui est bien courte.

" Une fille du peuple une des rares survivantes.

" Signé : Sabine KOHN

" Beth Chalugath 107

" King George - TEL-AVIV (Israël)

N° 4 : Lettre SOUSTIEL

Art Musulman  
Joseph SOUSTIEL  
146, Bld Haussmann  
PARIS

Paris, le 17 Juin 1951.

" Très cher Bienfaiteur et Ami,

" Nous sommes bouleversés par la terrible nouvelle : notre

" sauveur est en prison ! Nous ne savons que faire : De suite, je  
" vous transcris la lettre qu'en 1944 j'avais adressée à votre  
" sujet à M. MONNIER.

" C'est pour parer au plus pressé. Mais je vais faire avec  
" Irène l'historique des années terribles où vous avez constamment  
" veillé sur nous au risque de votre vie. Je vous l'enverrai avant  
" la fin de la semaine.

" Voici la lettre à M. MONNIER :

" Monsieur,

" J'apprends avec joie que vous allez constituer un dossier  
" concernant les personnes qui ont été sauvées par notre bienfai-  
" teur, Monsieur BRUNATTO.

" Si aujourd'hui, je puis joindre ma voix à celle de tous  
" ceux qui ont été sauvés par son intervention, c'est grâce à lui.  
" Si ma femme est en vie et si nous avons pu voir grandir nos deux  
" jeunes enfants c'est parce que Monsieur BRUNATTO n'a pas ménagé  
" ses efforts et ses démarches pour prouver notre innocence.

" Depuis 4 années où les persécutions étaient sans cesse  
" commises contre les personnes dont le seul crime était d'être  
" juives, Monsieur BRUNATTO n'a cessé de se débattre parmi toutes  
" les organisations françaises, italiennes, catholiques et allemandes  
" afin de faire prouver ma non appartenance à la race juive.

" Après m'avoir permis de fournir les preuves nécessaires  
" et quand j'ai obtenu, il y a deux ans, un certificat de non-juif,  
" délivré par le Commissariat aux questions juives, son administra-  
" teur, Mr. POUSSIN, m'a dénoncé à la Gestapo comme étant toujours  
" de race juive.

" A ce moment, Mr. BRUNATTO s'arrangea toujours pour inter-  
" cepter la correspondance avec le cachet allemand nous convoquant  
" sans relâche et comme il savait ce que convocation signifiait, la  
" déportation et la torture, il voulait nous épargner la frayeur de  
" comparer devant ces bourreaux. Il n'a cessé durant trois années  
" de trouver prétexte sur prétexte pour retarder le plus possible  
" l'entrevue qui aurait pu nous être fatale.

" Au risque de se voir fusillé pour hébergement de famille  
" juive, il nous a offert son toit à la campagne, la nourriture,  
" etc... afin que moi, ma femme et mes enfants nous puissions vivre  
" sans la crainte que l'on vienne nous ramasser une nuit... ce qui  
" serait arrivé si nous étions restés chez nous.

" Les Autorités allemandes s'étant adressées à un Professeur  
" d'Anthropologie, le Professeur MONTAUBAN, afin de nous faire exa-  
" miner au point de vue ethno-racial, Mr. BRUNATTO est lui-même  
" entré en rapport avec cet homme et a tout fait pour retarder la  
" visite et nous éviter toute émotion.

" Depuis 4 années, Dieu a placé Mr. BRUNATTO auprès de nous  
" comme un ange gardien pour veiller et nous protéger.

" C'est Monsieur BRUNATTO qui supportait tout le poids de  
" nos soucis, s'arrangeant toujours pour nous en avertir lorsque le  
" danger était écarté pour un temps, car les Allemands ne lâchaient  
" pas facilement leur proie et sans cesse ils revenaient à la charge.  
" Quinze jours avant la libération tant attendue, on nous convoquait  
" encore afin de nous tendre un piège et Mr. BRUNATTO encore une  
" fois, répondit lui-même à cet appel.

" C'est grâce à son opiniâtreté et parce qu'il savait culti-  
" ver ses relations afin de s'en servir chaque fois que l'occasion  
" se présentait de sauver des hommes menacés par la terreur nazie  
" et la barbarie allemande que Monsieur BRUNATTO nous a sauvés. Nous  
" lui devons la vie et la sauvegarde de tous nos biens, nous n'au-

" rons jamais assez de toute notre existence pour le remercier de  
" tous ses bienfaits et lui témoigner notre reconnaissance.  
" Nous n'avons cessé de prier et nous continuerons de prier  
" Dieu afin qu'il le protège à son tour.  
" Croyez, Cher Monsieur, à mes sentiments les plus sincères.  
" Signé : SOUSTIEL.  
" 40, rue Erlanger, PARIS 16ème.  
" Paris, le 15 Septembre 1944.

(L'Historique de l'affaire Soustiel, figure sous le N° 15  
des Pièces Jointes).

N° 5 : Lettre TERRAIL

M. Emanuele BRUNATTO  
N° 1919 - Prison Militaire  
Chave - Marseille

Paris, le 10 Juillet 1951.

" Cher Monsieur,

" C'est avec grand'peine que j'apprends votre situation ac-  
" tuelle dans la période difficile que vous traversez.

" Je tiens par la présente à vous assurer de mon amitié,  
" celle-ci se rapportant à une période de l'occupation de 1942.

" Je fus en ce temps convoqué rue des Saussaies pour héber-  
" gement de "Résistant Français". Celui-ci sous les sévices prononça  
" mon nom et c'est grâce à votre intervention directe et uniquement  
" à cause de celle-ci que je fus mis au courant des questions qui  
" me seraient posées. De ce fait il me fut possible d'éviter les  
" plus graves conséquences à mon sujet.

" Je suis heureux par la présente de vous témoigner ma gra-  
" titude et vous assurer de toute ma sympathie.

" Claude TERRAIL  
" Ex-agent B.O.A.  
" Ancien de la Division Leclerc  
" Croix de Guerre 39-45  
" Presidential Unit Citation.  
" signé : C. TERRAIL.

" Claude TERRAIL  
" 1 rue du Cardinal Lemoine,  
" PARIS.

N° 6 : Lettre A. REGIS

3 Septembre 1944.

" Cher Monsieur Monnier,

" En tant que Directeur Technique et Chef du Personnel du  
" Studio de Dessins Animés de Mr. BRUNATTO, j'ai eu fréquemment la  
" preuve de ses sentiments pour la France,

" 1) Un certain nombre de Dessinateurs provenant du bureau  
" CAVAIGNAC étaient venus pour faire un stage d'essais au Studio  
" de Mr. BRUNATTO. Parmi ces dessinateurs se trouvait Mr. Mathéi  
" ROSIANU.

" Le jour même se présentèrent deux inspecteurs de la Police  
" anti-juive pour parler à Mr. BRUNATTO. Celui-ci me pria de leur  
" demander ce qu'ils désiraient. Ayant su qu'ils recherchaient Mr.

" ROSIANU, j'en informais Mr. BRUNATTO qui, sans hésiter, le fit  
" appeler et le fit sortir par une porte dérobée. Ensuite il se  
" rendit près des inspecteurs pour les retenir le temps nécessaire au  
" recherché de s'éloigner.

" Mr. BRUNATTO ne s'en tint pas là et fit une rapide enquête  
" pour savoir qui avait dénoncé Mr. ROSIANU. Ayant appris que c'était  
" un de ses meilleurs dessinateurs, il me donna l'ordre de le renvoyer  
" sur-le-champ. Par la suite, il procura à Mr. ROSIANU une carte d'a-  
" ryenneté au Commissariat des questions juives et l'engagea comme  
" premier dessinateur dans son Studio.

" 2) Lorsqu'on lui proposa l'appui de l'autorité allemande  
" pour faire inscrire sa maison dans la liste des producteurs fran-  
" çais, il refusa l'intervention allemande. Il me dit "Je travaille  
" en France avec les Français. Quand je serai en mesure de produire,  
" la Direction Française du cinéma prendra ses décisions librement;  
" Rien ne m'oblige à travailler en France plutôt qu'en Italie, c'est  
" pour moi une question purement sentimentale."

" 3) Trois Dessinateurs appartenant aux classes qui devaient  
" partir en Allemagne demandèrent conseil à Mr. BRUNATTO. "Je n'ai  
" aucun conseil à vous donner sauf d'être prudents. Je vous payerai  
" l'entière mensualité et vous partirez quand vous voudrez". Je crois  
" que l'un deux reçut en plus une somme qui ne figure pas en compa-  
" bilité.

" 4) Je désirais faire breveter un système de Mines indragua-  
" bles que j'avais inventé. Connaissant la compétence en Brevets de  
" M. BRUNATTO je lui demandai conseil et je lui apportai mon pro-  
" jet. "Ne brevetez pas en France" me dit-il "le brevet pourrait  
" tomber aux mains des Allemands. Vous pourriez faire le dépôt, sous  
" secret, en Suisse. Je m'en chargerai lors de mon prochain voyage  
" en Italie". J'ai su par la suite qu'il n'avait pas jugé prudent  
" de passer avec mes dessins la Frontière.

" ANATOLE REGIS  
" 38 Rue du Plessis-Piquet  
" FONTENAY-AUX-ROSES

N° 7 : Lettre "BERFRAIND"

" Cher Monsieur,

" Vos amis sont convaincus de la nécessité de faire connaître  
" à l'opinion, vos actes de "commando" en plein Paris, aux moments  
" les plus durs de l'occupation, pour sauver des familles entières  
" de la main des Allemands.

" J'ai été frappé par l'affaire BERFRAIND. Je l'ai recons-  
" truit en suivant avec scrupules les témoignages les plus surs :  
" ceux de Mme Ramsteiner, du Père Haddad, etc...

" Je voudrai en faire deux articles pour mon journal, mais  
" je ne veux rien faire qui vous contrarie. M'autorisez-vous à pu-  
" blier ce texte suivant ? :

" Ce jour-là, en zone occupée, lorsque le bruit, bientôt  
" confirmé, courut que les Allemands exigeaient le port de l'étoile  
" jaune, il y eut un grand désarroi dans les employés juifs de  
" M. BRUNATTO, à Paris. Comment ceux-ci habitant presque tous le  
" Quartier Saint Paul, oseraient-ils faire le long chemin qui mène  
" au Boulevard Haussmann, lieu de leur travail, en s'exposant, ainsi  
" marqués, aux représailles de l'ennemi ?

" Très ému, M. BRUNATTO parla avec affection à ceux d'entre  
" eux qui étaient touchés par le décret, les embrassa, les munit de  
" quelque argent, et leur dit : "Restez désormais chez vous, sortez  
" le moins possible, et ne vous affolez pas en ce qui concerne, au  
" moins, les besoins matériels. Je continuerai à vous payer vos ap-  
" pointements jusqu'à la fin de l'occupation".

" Tous remercièrent avec effusion. Seule Madeleine Berfraind,  
" une jeune femme très belle, d'allure hautaine, se contenta de  
" prendre l'argent, de prononcer quelques mots polis et partit...

" M. BRUNATTO la connaissait peu. Il savait seulement d'elle  
" qu'elle était Hongroise, de religion israélite, et qu'elle venait  
" de se marier, récemment, avec un juif français, depuis lors en  
" fuite. Très distante, elle était assez peu aimée de ses collègues  
" avec lesquels elle évitait, visiblement, de frayer.

" Cependant, quelque temps après, lorsque Madeleine Berfraind  
" revint, affolée, au bureau du boulevard Haussmann, demandant à  
" voir d'urgence "le patron", celui-ci accourut à son appel.

" - Monsieur, suppliait la jeune femme, je vous en prie, sauvez-  
" nous. Nous logeons à huit dans la seule chambre dont disposent  
" mon frère et sa femme parce que nous n'osons plus rester chez  
" nous où la police est venue deux fois nous chercher. Mon frère,  
" maintenant, ne veut plus nous garder, ajouta-t-elle en pleurant,  
" cette fois.

" Mr. BRUNATTO s'indigna :

" - Votre frère est un salaud ! Il me faudrait tout de même le temps  
" de me retourner, ajouta-t-il, après un temps. Dans mon appartement  
" de Paris, je cache déjà Sabine Kohn et sa mère ! Dans ma villa  
" d'Orsay, Soustiel et sa famille; dans la villa de Parmain, le  
" personnel n'est pas assez sûr. Je pourrais vous donner une chambre  
" dans les bureaux du 121 Boulevard Haussmann. Mais le concierge  
" est un coquin dont il faut se méfier. Je veux bien risquer, mais  
" il ne faut recevoir personne...

" - Mais, Monsieur, je ne peux abandonner ni ma mère ni mes sœurs,  
" ni mes nièces. Nous sommes six !

" - Autant dire que quarante huit heures après nous serions tous  
" dénoncés !

" M. BRUNATTO avait jeté ces paroles en désespoir de cause.  
" On le sait, en effet, pendant l'occupation, le fait d'abriter des  
" juifs recherchés était passible de la peine de mort.

" Atterrée par ces paroles qui semblaient fermer la porte à  
" toute possibilité, l'altière hongroise avait éclaté en sanglots.

" - Mon Dieu, personne ne veut de nous ! Ni famille ni amis ! Per-  
" sonne ne veut nous aider. Nous sommes des pestiférés !

" Mr. BRUNATTO s'était mis en colère.

" - Allons donc, un peu de courage ! Ne savez-vous pas que vous  
" portez dans vos mains la vengeance divine contre ceux qui vous  
" persécutent ! Je vais aviser et je vais vous faire signe.

" A peine Madeleine Berfraind était-elle partie, que le  
" patron fit appeler ceux de ses employés qu'il croyait les plus  
" généreux et fidèles, proposant à ceux-ci mer et montagne pour  
" abriter la famille Berfraind. Mais tout le monde se déroba. Comme  
" une antienne la même phrase revenait sur toutes les lèvres :  
" Pensez-vous, six juives dont aucune même n'est Française ! Une  
" hongroise, une allemande, une polonaise et trois autres dont on  
" ne sait même pas quelle est exactement la nationalité !... Et  
" puis il y a la concierge, disait l'un. Et puis, j'ai des Allemands  
" sur mon palier même, disait l'autre. Enfin, tous protestaient qu'  
" ils n'avaient pas de place pour abriter six personnes recherchées

" et qu'il y avait vraiment un trop grand danger à courir.  
" Ce fut en vain que M. BRUNATTO pria, menaça. Il n'obtint  
" rien.  
" Quelques jours s'écoulèrent.  
" - M. BRUNATTO était absent. C'était au début de l'après-midi. Un  
" gosse se présenta au bureau. Il apportait un message de Madeleine  
" à Mr. BRUNATTO : quelques lignes écrites à la hâte sur un morceau  
" de papier de journal.  
" Le patron n'étant pas là, une secrétaire lut le papier. C'était  
" un S.O.S. "Nous sommes perdues. Le quartier est cerné par la po-  
" lice. On arrête tous les juifs étrangers. Sauvez-nous, Monsieur,  
" sauvez-nous !"  
" M. BRUNATTO étant arrivé peu après, la secrétaire lui remit  
" le papier, il le lut, mâcha un instant sa lèvre inférieure puis il  
" ordonna :  
" Sortez-moi une lettre allemande, n'importe quoi, mais qu'il y ait  
" beaucoup de cachets. Et dites à Ossipoff (le chauffeur) de tout  
" préparer pour que la Citroën soit prête à partir devant la porte.  
" - Mais, Monsieur, vous n'allez pas y aller !  
" Parmi tous les employés présents, ce fut un concert de  
" conseils alarmés.  
" Mais M. BRUNATTO tranchait : "Occupez-vous tous de ce qui  
" vous regarde !"  
" Peu après le chauffeur arrivait. "La voiture est prête,  
" Monsieur, dit-il. Je vais vous accompagner."  
" - Non, mon vieux, J'irai seul. Je n'ai de droit qu'à engager ma  
" propre peau. N'insistez pas.  
" M. BRUNATTO les écarta tous d'un geste. Il s'engouffra dans  
" l'escalier. On lui avait donné une lettre de l'Intendance allemande  
" concernant une livraison de fèves de cacao aux Usines de Chocolat.  
" Arrivant devant la voiture, il voulut la fixer au pare-brise,  
" mais il n'avait pas de papier-collant.  
" - Bon, je la tiendrai avec la main, dit-il. Au revoir.  
" On devait apprendre, ensuite, de sa bouche, comment cela  
" s'était passé.  
" - J'avais, nous dit-il, écrit l'adresse de Madeleine au bord du  
" papier allemand. Je ne connaissais pas cette rue où elle habitait.  
" Je savais seulement qu'elle faisait face au poste de police de la  
" Place Voltaire. Arrivé à proximité, il ne fut pas difficile de  
" reconnaître la rue. Devant le poste de police, d'ailleurs, une  
" longue file de cars de la préfecture stationnait. A l'entrée de  
" la rue un double cordon de gardiens de la paix renforcé, à l'in-  
" térieur, par la feld gendarmerie. Tous les passants étaient invi-  
" tés à circuler. La moindre hésitation, et c'était, évidemment, la  
" vérification des papiers d'identité. D'une main tenant le papier  
" étalé sur le pare-brise et de l'autre le volant et la commande du  
" klackson, je fonçais vers la rue bloquée klacksonnant sans arrêt.  
" La ruse réussit. L'ordre allemand concernant les fèves de cacao  
" sert de "sésame". Les rangs des agents s'ouvrent... La voiture  
" passe.  
" Deux gendarmes allemands s'avancent. Vont-ils vérifier ?  
" Non... Mais où sont-elles ?... Voici enfin paraître, craintive,  
" Madeleine BERFRAIND... " Vite, montez !" Les six femmes s'engouf-  
" frent dans la voiture.  
" Les gendarmes allemands reviennent vers nous. Je démarre  
" droit sur eux et, les obligeant à s'écarter, je me dirige vers  
" la sortie de la rue-ghetto. Toujours en klacksonnant je fonce sur

" le barrage de police, je repasse devant le poste, je prends la  
" direction des grands boulevards... Puis, c'est la sortie de Paris  
" et les contrôles aux portes de la Ville... Tout s'est bien passé.  
" Enfin, j'arrive avec ma cargaison de femmes épouvantées à Parmain.  
" Une fois installées dans la salle à manger, réalisant qu'elles sont  
" sauvées, elles rient, pleurent, m'embrassent les mains... et les  
" pieds. Les enfants m'enlacent les jambes de leurs bras...

Le père Haddad, qui était présent, raconte :

" - Je vis arriver la famille Berfraind à Parmain. M. BRUNATTO s'ar-  
" rachant aux témoignages de reconnaissance des femmes et des enfants,  
" était allé donner des ordres pour le dîner.

" C'est alors que Madeleine BERFRAIND vint trouver M. BRU-  
" NATTO. Elle avait l'air plutôt embarrassée.

" - Monsieur, j'ai quelque chose à vous dire, mais je n'ose pas.  
" - Bon ! Après le "boulot" que tu m'as collé aujourd'hui, ma fille,  
" je crois que j'aurais mauvaise grâce à te refuser quelque chose !  
" - Eh bien, Monsieur, voilà, Maman respecte la loi mosaïque d'une  
" façon très stricte. Elle ne peut manger des mets cuits dans des ré-  
" cipients impurs, ayant servi pour les viandes défendues; de même elle  
" ne mange pas dans des assiettes ayant déjà servi à d'autres que des  
" juifs... Alors, comment faire ?

" - C'est facile, dit M. BRUNATTO, il doit bien y avoir ici quelque  
" casserole en aluminium qui est encore neuve . Vous l'emporterez  
" dans la maisonnette que je mets à votre disposition.

" Quant aux assiettes, eh bien, nous les choisirons dans  
" une pile où elles sont "comme neuves". Fais voir tout cela à ta  
" mère, petite."

" Après le dîner la jeune femme revint voir M. BRUNATTO plus  
" embarrassée que jamais. Elle demandait des cierges pour sa mère qui,  
" suivant le rythme hébraïque lisait, chaque soir, les Ecritures à la  
" lumière des chandelles... "Prends deux cierges dans ma chapelle et  
" donne-les à ta mère" lui dit M. BRUNATTO, qui ajouta en riant :  
" "C'est une offrande d'Israël à Jéhova : ... car, mon petit, Israël  
" c'est moi."

+ + +

" Je fis remarquer à M. BRUNATTO que sa patience était admi-  
" rable...

" - Ce n'est pas moi qu'il faut admirer, me répondit-il, mais bien  
" plutôt cette vicille femme juive qui, dans une heure aussi tragique,  
" n'a pas de préoccupation plus grande que de respecter la loi de sa  
" religion. De cette même étoffe était la mère juive qui, sous Antio-  
" chus, fit de ses enfants les sept immortels martyrs de la loi de  
" l'époque macchabéenne."

.....  
" Dans un deuxième article, je traiterai le séjour de la  
" famille de Mme Berfraind à La Valcorie; l'escapade de l'une des 3  
" sœurs à Versailles où elle se fit arrêter; comment vous l'avez  
" sortie de la préfecture de police et, comment vous avez fait sortir  
" les six femmes en zone libre... enfin, comment, vivent-elles aujourd'  
" hui, à Paris et vous témoignent leur reconnaissance...

" En l'attente, veuillez agréer ....

## L'ASSISTANCE AUX COMPATRIOTES

En 1941, répondant à un appel pressant des autorités d'un des pays les plus pauvres d'Italie - San Giovanni Rotondo, en province de Foggia -, je fournis les premiers fonds (3 millions et demi de Francs) pour y construire un hôpital.

Pendant l'occupation, un bureau d'assistance aux Compatriotes fonctionna régulièrement chez moi. En 1943, ce bureau eut à pourvoir aux besoins de plusieurs pensionnés italiens - mutilés et anciens-combattants de la guerre 1914-18 - qui ne recevaient plus leur dû à cause de la désorganisation des services administratifs italiens après l'armistice.

En Mars 1944, alors que les arriérés non-payés dépassaient les huit mois, j'ai cru devoir IMPOSER aux Autorités italiennes d'accepter un prêt (qui ne fut jamais remboursé) pour mettre fin à ce scandale.

Je me permets de reproduire ci-après la lettre que m'a adressée, à ce sujet, un témoin à décharge, le Dr. Dominique Petrone:

Trani, le 8 Juillet 1951.

" Monsieur Emanuele BRUNATTO  
" N° 1919, Prison Chavé, Marseille

" Mon grand et bien cher Ami,

" Je viens de recevoir ici à Trani votre lettre du 1er courant. J'ai écrit par ce même courrier au siège de Paris pour demander qu'il me fasse l'honneur d'accepter mon nom parmi les signataires du Comité des Amis d'Emanuele BRUNATTO. Et cela non seulement par amitié, mais parce que vous avez été le précurseur actif et agissant, par la plume et par la parole, depuis une vingtaine d'années, de la coopération économique, sociale et politique de la France et de l'Italie à la base de la Fédération Européenne avant la lettre.

" Le numéro de DEMAIN en 1936 est là pour le prouver. Ils ne manqueront pas les documents et les témoignages de vos retentissantes campagnes contre les sanctions, que vous vouliez empêcher pour ne pas séparer la France et l'Italie : l'amitié et la bonne entente de ces deux pays étant votre but suprême.

" Sur votre assistance sociale pendant la guerre les témoignages seront aussi très nombreux, spécialement parmi les Français qui, de n'importe quel parti furent aidés par vous. Bien que vous ayez suivi à la lettre le commandement "que la main gauche ignore ce que fait la main droite" ceux que vous avez sauvés de la faim, de la misère, de la guerre, de la mort doivent venir le clamer.

" Je suis prêt à témoigner sous serment, car la chose s'est passée autour de moi-même : des mutilés et des veuves de guerre italiens résidant en France se trouvaient dans une situation tragique : depuis de longs mois ne recevaient plus leurs pensions. Le Président des Anciens Combattants, le Prince Ruffo, le Président des décorés de la guerre 1914-18, le Commandeur Gaetano Padula, le chef des fascistes en France député Raffaele Grana et le ministre plénipotentiaire Chiostrri s'étaient émus de la question sans savoir, ni pouvoir la résoudre.

" Vous avez alors littéralement imposé au directeur du Banco  
 " di Roma (France) Monsieur du Consiglio, de reprendre le service  
 " des pensions. Il vous objecta que les fonds étaient bloqués. Je  
 " vous ai entendu moi-même lui répondre : "La tragédie des héros af-  
 " famés doit cesser : pour payer les pensions il vous faut 3 mil-  
 " lions de francs. Je les mets à votre disposition à la seule condi-  
 " tion qu'on ne fasse pas de distinction pour les paiements entre  
 " fascistes, non-fascistes et anti-fascistes." ... Et vous avez  
 " veillé scrupuleusement que cette condition soit respectée.  
 " Vous avez demandé aussi le silence le plus complet sur  
 " votre nom au sujet de cette opération comme de toutes les autres  
 " selon votre coutume de ne jamais vous exhiber.  
 " Vous savez l'immense affection que je porte à vous et à  
 " la cause que vous incarnez. Comptez-donc sur moi. Je ne demande  
 " qu'à témoigner. Avec tous les miens, je vous embrasse bien cordia-  
 " lement. Votre épreuve cessera bientôt. Votre DOMINIQUE PETRONE,  
 " ancien Secrétaire de la Chambre de Commerce Italienne à Paris et  
 " Secrétaire Général du Commissariat italien à l'Exposition de 1937,  
 " à Paris.

+ +  
 " Voici la traduction des lettres que m'adressaient, à l'oc-  
 " casion, le secrétaire de la Fédération des Anciens Combattants Ita-  
 " liens en France et le Président des Mutilés et Invalides de Guerre :

" Monsieur Emanuele BRUNATTO  
 " 146, Bld Haussmann, PARIS.

Paris, le 10 Mars 1944.

" Cher Camarade,

" Avec un noble geste qui nous prouve - une fois de plus -  
 " votre affectueuse solidarité, vous avez voulu avancer les fonds  
 " pour payer les pensions arriérées des décorés à la valeur mili-  
 " taire et des A.C. C'est au nom de ceux qui ont fait envers la  
 " patrie mieux que leur devoir, que je vous exprime la plus vive  
 " reconnaissance.

" Cordialement vôtre,

Le Secrétaire Fédéral  
 signé : G. PADULA.

" Monsieur Emanuele BRUNATTO  
 " 146, Bld Haussmann, PARIS.

Paris, le 10 Mars 1944.

Pneumatique

" Cher Monsieur,

" J'apprends à l'instant le noble geste que vous avez ac-  
 " compli en avançant les fonds nécessaires pour payer les pensions  
 " arriérées des Mutilés et Invalides de guerre.

" Au nom des Mutilés qui sauront apprécier votre geste de  
 " noble solidarité nationale, je vous remercie infiniment.

Le Président de l'Association  
 des Mutilés et Invalides de Guerre  
 signé : P. MERLINO.

## L'INTERNATIONALE COOPERATIVE

Ayant gardé l'anonymat des services rendus, il n'était pas difficile à prévoir que - à la libération - j'aurais été l'objet de la haine injustifiée de ceux qui avaient souffert à cause de l'occupation allemande.

Pourquoi, donc, ne suis-je pas rentré en Italie en 1944, alors que toute facilité de voyage m'était offerte et alors que la famille, la tranquillité et le bien-être m'attendaient dans mon pays ?

Mieux encore, pourquoi n'y suis-je pas resté lors du voyage que je fis au printemps de 1944 à Rome, où j'avais vu que désormais la partie était perdue pour les Allemands ?

Parce que je croyais que mon poste de combat était en France. C'était une croyance intime, qu'il m'était difficile d'expliquer à moi-même : self-made-man, homme d'action, organisateur, je n'avais aucune tendance à la spéculation, je ne connaissais aucune théorie de la coopération, aucune doctrine économique et sociale. Et, pourtant, je sentais que j'en aurais fondée une, dont le centre de rayonnement aurait été la France... Cette doctrine est née et elle a commencé à rayonner autour de ce pays.

J'ai fondé l'Internationale Coopérative en Novembre 1944 à Paris. Elle a publié 52 bulletins, contacté plus de 350 mille personnalités ou organisations dans les 5 continents, elle a tenu 3 Congrès internationaux auxquels ont adhéré plus de mille hommes d'état, parlementaires, économistes, sociologues et universitaires de tous pays.

(Lire aux pièces jointes : Extraits du compte rendu sténographique du Congrès de Paris, Musée Social, 1949)

Pour en sauvegarder l'indépendance j'ai versé à l'Internationale Coopérative plus de 15 millions de francs de 1944 à ce jour.

### LA BALANCE DES COMPTES

Le souci d'une information exacte va me dispenser de toute fausse modestie :

Combien ai-je dépensé pendant l'occupation ? Je ne le sais. Je n'ai pas tenu une comptabilité des dons.

Combien ai-je gagné ? Je l'ignore : je n'ai pas voulu connaître les résultats des deux ou trois tonnes de comptabilité que j'ai détruit sur l'ordre de l'autorité allemande.

Fin 1941, M. JOLY, mon chef-comptable et ami, vint me présenter la balance des comptes, où figuraient les bénéfices de l'année.

JE ME REFUSAIS D'EN PRENDRE CONNAISSANCE ET JE LE PRIAIS DE SE CONTENIR DORENAVANT DE M'AVERTIR SI JE M'ENGAGEAIS DANS DES DEPENSES NON COUVERTES PAR MES DISPONIBILITES.

Témoin : Monsieur Léon BILAUD, de Paris.

L'acte d'accusation inscrit à l'ENTREE de la balance de mes transactions industrielles et commerciales de 1940 à 1944 un montant global de bénéfices, dont j'accepte le chiffre faute de pouvoir le discuter.

Il me sera, néanmoins, permis de demander au Tribunal de bien vouloir inscrire à la SORTIE et de faire contrôler par tous les moyens à sa discrétion les dépenses effectuées dans une vingtaine d'oeuvres sociales parmi lesquelles figurent :

La Boisson Chauds, Paris : 12 millions de francs environ.

Témoin de l'accusation : M. MONNIER.

La Clinique gratuite de San Giovanni Rotondo (Foggia, Italie)

Frs. 3.500.000.-

Lettre de la Banque Italo-Française de Crédit du 3/6/1941.

Pièces jointes : N° 1.

Pensions aux Mutilés et Anciens Combattants Italiens de la guerre 1914-18 : Frs. 3.000.000.

Lettre au Dr. Grana, Pièces jointes : N° 2

Lettre Banco di Roma, Pièces jointes : N° 3

L'Internationale Cooperative débours de Novembre 1944 à fin 1950 : Frs. 15.153.460.

Témoignage de l'Intendant BERNARD, Président de France-Cameroun.

DIVERS, pour mémoire : Pièces jointes 4 de N° 1 au N° 18

### C O N C L U S I O N

Je savais, depuis 1946, qu'un mandat d'amener avait été lancé contre moi. Outré, je n'avais pas voulu en connaître les motifs; absorbé par mes études que l'isolement favorisait et par le travail d'organisation qui accaparait mes moments libres, je continuais à diriger l'association sous le pseudonyme de GEORGE-SOUSTRE : sans inutile jactance, mais toujours présent là où mon activité de chef était nécessaire, je présidais les 3 Congrès Internationaux de l'Economie Coopérative.

Au début de 1951, mes études aboutissaient à un schéma complet de la théorie coopérative et de son application morale, économique et politique sur le double plan national et international.

En même temps, la thèse de la coopération franco-italienne dans le cadre de l'unification de l'Europe -thèse que j'avais défendue dans les 3 Congrès- ralliait à l'Internationale Coopérative de nombreuses personnalités se déclarant prêtes à agir. De tous côtés mes coopérateurs les plus haut placés -des Ministres, des Parlementaires, des Généraux, des Prélats- me conseillaient instamment de régulariser ma position.

Un banal incident de vérification d'identité à Sèvres (en Seine et Oise), qui donna lieu à une enquête policière, me décida. Lorsque des amis, que la police parisienne avait interrogés, m'informèrent que ma véritable identité et ma résidence

de Toulon étaient connues des enquêteurs, il me parut que l'heure du témoignage était venue. Je ne m'y dérobaïs point : 3 jours durant, j'attendis dans mon hôtel de Toulon l'arrivée des policiers de Paris.

Condamné à mort en contumace pour trahison, je sentais le devoir envers mes coopérateurs et disciples de prouver que le Fondateur de l'Internationale Coopérative avait été fidèle dans ses actes à sa doctrine...

... Hélas ! Aujourd'hui je peux craindre que le sacrifice de ma personne ne soit pas suffisant pour faire éclater la vérité devant ce Tribunal... Demain je vais être amené, enchaîné, devant vous pour être jugé sans avoir été entendu par un Juge d'instruction, ne fut-ce que pour un interrogatoire d'identité, sans connaître le dossier de l'accusation, sans pouvoir utiliser mes propres dossiers qui sont sous scellés, sans avoir le temps matériel de faire citer les témoins à ma décharge.

Je ne suis pas - loin de là - la seule victime de cette violation des droits de l'homme au Pays qui les a proclamés.

Contre cet usage des lois sous l'emprise de la crainte et de la haine, j'appelle, du fond de mon cachot, à l'Union tous ceux qui ont reconnu dans la doctrine coopérative la doctrine de la personne humaine et la science de la justice par l'Amour :

Vive la paix par la Coopération  
entre les hommes de bonne Volonté !

Emanuele Brunatto - Prison de Marseille 16 juillet 1951

Copie numérique de sa lettre de défense

Emanuele Brunatto quittera libre le tribunal, avec une peine de principe avec sursis...